Association et insultes

Par Boobo

Bonjour à tous,

Ma femme est la présidente du sou des écoles du village, depuis sa prise de fonction l'ancienne directrice de l'association insulte femme. Tout d'abord auprès d'autres personnes et ensuite au cours d'une A.G.

Suite à ce comportement au cours de A.G. ma femme a déposé plainte. L'ancienne présidente a été convoquée et a été sanctionnée d'une amende reversée à une association et l'interdiction de rentrer en contact avec ma femme.

Hier nouveau problème au cours de la kermesse elle s'est permise d'insulter ma femme de traînée et pleins d'autres insultes.

Ma femme hésite à porter de nouveau plainte, en revanche moi étant donné que mon nom a été mis en pâture ainsi que ma réputation puis-je déposer plainte de mon côté ?

Il faut savoir également que cette personne travaille à la mairie fait des ménages et s'occupe de temps en temps des enfants le midi. Elle a déjà pas bonne réputation en mairie. Ai-je le droit d'écrire au maire pour l'informer de cette dernière action qui a eu lieu dans la cours d'une école publique.

Merci pour votre aide.

Par ESP

Bonjour et bienvenue,

Pour déposer plainte vous même, il faut disposer de preuve incontestables d'insultes vous concernant, comme plusieurs témoignages.

Ai-je le droit d'écrire au maire pour l'informer de cette dernière action qui a eu lieu dans la cours d'une école publique.

Je vous conseille de commencer par cela, en vos référant à la première sanction et souligner la notion de récidive.